



Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal

n° 20250414013 – Retrait de Corneilla-la-Rivière du Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Le lundi 14 avril 2025, à 18 heures 30, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Vinça, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Maire le mercredi 2 avril, se sont réunis à la salle Henri Demay du Conseil Municipal.

11 présents : Bruno GUÉRIN, Jean-Pierre MENDOZA, Bernard BACO, Lucette ORTIZ-CASTILLO, Christine MILÉSI, René DRAGUÉ, Cécile DRAPIER, Amandine DUCHATEAU, Solveig PAGÈS, Arnel BRIAND, Florence GONTRAN.

6 absents : Christian BERNARD ayant donné à Florence GONTRAN, Jean CLÉMENT ayant donné procuration à Lucette ORTIZ-CASTILLO, Marc PAGÈS ayant donné procuration à Christine MILÉSI, Robert JASSEREAU, excusé, Stéphanie PACHIS, excusée, Alain COUBRYS ayant donné procuration à Jean-Pierre MENDOZA.

Le Conseil Municipal désigne **Florence GONTRAN, Secrétaire de Séance.**

Monsieur le Maire,

Informe que la Commune de Corneilla-la-Rivière par délibération n°038/2023 du 9 juin 2023, a sollicité d'une part, son retrait de la Communauté de Communes Roussillon-Conflent et d'autre part, son adhésion à la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole ;

Informe que la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole par délibération n° 2024-06-134 du 24 juin 2024, a approuvé l'adhésion de la Commune de Corneilla-la-Rivière ;

Informe de la délibération n° 055/2024 du 10 décembre 2024 de la Commune de Corneilla-la-Rivière relative au transfert intercommunal portant sortie du Syndicat Mixte Canigó Grand Site ;

Informe de la délibération du Conseil Syndical du Syndicat Mixte Canigó Grand Site n° 1823 du 7 janvier 2025, reçue en Mairie de Vinça le 17 février 2025, approuvant la demande de retrait de la Commune de Corneilla-la-Rivière, tenant compte des échanges avec les services préfectoraux visant à se prémunir d'un éventuel risque de conflit de compétence entre celles exercées par le Syndicat Mixte Canigó Grand Site et la Communauté Urbaine de Perpignan Méditerranée Métropole en faveur de la protection et mise en valeur des paysages / activités de pleine nature / restauration du patrimoine culturel et promotion du tourisme ;

Rappelle que conformément à l'article 4 des statuts du Syndicat Mixte Canigó Grand Site en vigueur et plus particulièrement l'article 4.2 relatif au retrait d'un membre, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur le retrait de la Commune de Corneilla-la-Rivière du Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, soit 15 voix pour, Approuve le retrait de la Commune de Corneilla-la-Rivière du Syndicat Mixte Canigó Grand Site.

Ainsi fait à Vinça, les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.



Bruno GUÉRIN,

Maire de Vinça.